

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 10 décembre 2013

Président : FLEURY Edmond

Excusés : BRIGUET Frédéric, DECOTIGNIE Emma, DECOTIGNIE Jean-Dominique, DESCHAMPS Laurent, DOS REIS NEVES Jorge, HOSTETTLER Yves-Marie, JOYET Antoine, LAMBERCY Jean-Pierre, MBASSI Monique, PEGUIRON Annick, RAUCH Sophie, RITTER Jean

Absents : ARICO Gianni, JOYET Emile

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2013.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentations d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller pour le PSIG en remplacement de M. Karim Saied, démissionnaire.
- 6) Préavis 35/2013 « Budget 2014 ».
- 7) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2013

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 2, alinéa 5 : la motion a été déposée par le PSIG et l'Entente.
- Page 3, alinéa 1 : le remplaçant de M. Jacques Baudat sera M. Jacques Deschenaux et non Esnault.

▪ **Le procès verbal modifié est adopté à l'unanimité.**

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

▪ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

M. Edmond Fleury, Président, informe l'assemblée des différentes manifestations auxquelles il a participé, notamment à l'inauguration du nouveau véhicule et à l'exercice final des pompiers du Sdis La Mèbre, la soirée organisée pour l'accueil des nouveaux habitants de la commune, ainsi qu'à la visite annuelle du Préfet, M. Serge Terribilini.

Les membres du bureau ont procédé au dépouillement des votations le dimanche 24 novembre dernier ; le taux de participation était de 57 % et les trois objets soumis en votation ont été refusés par 2/3 des votants en ce qui concerne Cheseaux.

M. Edmond Fleury, Président, informe l'assemblée des dates des séances prévues pour l'année 2014 ; une information par mail sera adressée dans le courant de la semaine.

Le Président rappelle, notamment à la Commission des finances mais également à toutes les commissions chargées d'établir des rapports sur les préavis, qu'il est important de respecter les délais de remise de ces derniers, afin que l'envoi des documents à chaque membre du Conseil puisse se faire dans les délais prévus. En cas de retard de remise de ce rapport, il est impératif d'en informer le Président qui prendra les dispositions nécessaires.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, donne quelques informations sur l'avancement des différents projets d'urbanisation en cours au sein de la commune :

- A Nonceret la Croix - des études ont été entreprises ; ces études prévoyaient trois ateliers composés d'une vingtaine de personnes ; une synthèse a été rédigée et envoyée pour une mise en œuvre pour mars 2014.
- PPA du Pâquis - Ce projet est revenu de l'examen préalable du Canton, avec des demandes d'adaptations ; des conventions ont ensuite été élaborées et vont être présentées aux propriétaires ; par la suite le dossier sera renvoyé au Canton pour une évaluation, ce qui durera environ trois mois.
- Plan de quartier Grand Pré « secteur C » - La phase préliminaire est terminée, des demandes ont été faites ; une convention a été établie. La phase du PPA a été lancée début décembre.
- PPA du Châtelard – Le dossier est revenu après examen du Canton ; des adaptations et des compléments sont demandés ; ceux-ci seront effectués d'ici mars 2014 pour une avalisation des services de l'Etat.
- Parcelle 582 - L'étude n'est pas terminée, une prolongation d'une année de la promesse de vente a été demandée. Des discussions sont en cours avec différents propriétaires intéressés à acquérir des parcelles sur ce secteur.

M. Bernard Imfeld, Municipal, signale qu'à partir de janvier 2014, le ramassage des déchets ne se fera plus qu'une seule fois par semaine ; en effet, avec l'introduction de la taxe au sac, une baisse de 50 % des déchets est enregistrée. Pour ce qui concerne la déchetterie, il sera dorénavant possible d'y déposer pour récupération les sagex non colorés ainsi que les bouteilles blanches en PEHD.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, donne les informations suivantes :

- La Municipalité a renouvelé un emprunt arrivé à échéance à mi-décembre de deux millions à un taux de 1.73 % pour une durée allant jusqu'en 2032. De plus, un emprunt à court terme a été demandé. Le total de ces emprunts est de 13.5 millions.
- Le calendrier du chantier du centre de vie enfantine est respecté, ainsi que le budget. Les panneaux photovoltaïques ont été posés sur le toit et le branchement est prévu ces prochains jours.
- M. Jean-Jacques Rochat, Boursier, a fait valoir ses droits à la retraite pour fin juin 2014. La Municipalité a entrepris les démarches nécessaires au recrutement de son remplaçant. Il s'agit de M. Christian Franco, actuellement boursier au sein de la commune de Leysin et qui a une grande expérience dans ce

domaine ; il est âgé de 51 ans, spécialiste en informatique et formateur d'apprentis. M. Christian Franco est également municipal de la commune de Denges depuis 2012.

4) Informations régionales

Mme Naïcha Menoud informe l'assemblée que M. Jacqueline Dieperink et elle-même ont participé à l'assemblée AJENOL. Les tarifs 2014 ne subiront pas d'augmentation en 2014 ; toutefois un ajustement des tarifs devra être fait pour notre commune. L'étude du RDU (revenu déterminant unifié) est suspendue au niveau cantonal, la méthode de calcul est donc inchangée pour l'instant. Mmes Naïcha Menoud et Jacqueline Dieperink restent à disposition pour d'éventuelles questions.

5) Assermentation d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller pour le PSIG en remplacement de Karim Saïed, démissionnaire

M. Maxime Eberlein est assermenté.

6) Préavis 35/2013 « Budget 2014 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions du rapport ; il est notamment relevé que les estimations de revenus sont plutôt prudentes, que l'excédent de charges porté au budget est admissible, que la politique de dépenses et d'investissements menée par la Municipalité est maîtrisée et que la marge d'autofinancement est en nette progression ; c'est dans ce sens que la Commission des finances propose d'adopter le budget 2014 tel que présenté et de lui donner décharge de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que la Municipalité a l'honneur de présenter le projet de budget communal 2014, et donne quelques explications :

- Le résultat est un excédent de charges de Fr. 312'700.— (Fr. 889'200.— au budget 2013), et une marge d'autofinancement de Fr. 1'208'000.— (Fr. 587'400.— au budget 2013). Ces améliorations par rapport au budget 2013 s'expliquent essentiellement par une diminution des charges de Fr. 226'000.—environ et par une augmentation des revenus de Fr. 350'000.—.
- En ce qui concerne les recettes fiscales, une hausse de l'impôt sur le revenu est prévue, ainsi qu'une diminution de moitié de l'impôt sur le bénéfice. Ces prévisions peuvent être qualifiées de réalistes, en l'état actuel, autant bien pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales. L'impôt sur le revenu et la fortune a été extrapolé, il augmente de Fr. 300'000.—, à partir des données fournies par le bouclage mensuel de septembre 2013 établi par l'administration fiscale cantonale. Quant à l'impôt sur le bénéfice, qui accuse une baisse substantielle de Fr. 800'000.— par rapport au budget 2013, il a été estimé à partir à la fois des tendances exprimées par le bouclage de septembre 2013 et des données dont nous disposons sur la situation fiscale des grandes entreprises de la commune.
- La diminution des charges s'explique notamment par une diminution de notre contribution aux péréquations de la facture sociale et péréquation directe entre les communes.
- Les acomptes 2014 sont calculés sur la base de la masse fiscale du décompte 2012, à laquelle l'Etat a soustrait la rentrée extraordinaire de 6 millions de juillet 2012. Moyennant cette opération, le point d'impôt 2012 diminue d'environ Fr. 8'500.— par rapport au point d'impôt 2011 et atteint Fr. 152'900.—. Cette diminution de la valeur de notre point d'impôt explique pour une part la diminution d'environ Fr. 700'000.— de la participation nette de la Commune à la facture sociale et à la péréquation directe entre les communes par rapport aux acomptes 2013, le surplus étant expliqué essentiellement par les effets des négociations entre l'Etat et les communes ainsi que par les variations des situations financières des autres communes.
- Au chapitre des charges externes, il convient de mentionner la diminution d'environ Fr. 25.— par habitant et de Fr. 100'000.— au total de la contribution à l'AVASAD – Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile – qui passe à Fr. 82.30 par habitant, effet également des négociations entre l'Etat et les communes.
- Le budget 2014 prévoit des charges internes à la commune qui présentent peu de modifications. Deux rubriques appellent des commentaires. L'augmentation du centre de charges « 304 – Caisse de pensions et de prévoyance » est due à l'augmentation de 3 % de la part employeur demandée aux communes pendant 17 ans, jusqu'en 2030, au titre de participation à la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions.

- L'augmentation de la rubrique « 711.3655 – Aides et subventions à des institutions privées » est due à la prévision d'une augmentation de la subvention communale à l'Association La Galipette en raison de l'ouverture des places supplémentaires en nursery-garderie et à l'UAPE en août 2014.
- La Commune présente hors budget un plan d'investissement qui a été priorisé en fonction de certains éléments, notamment un nouveau bâtiment scolaire dont la construction s'avère nécessaire dans un laps de temps assez court, et en fonction du plafond d'emprunt de 30 millions qui a été voté pour la législature et que nous devons respecter. A l'heure actuelle, comme annoncé dans les informations de la Municipalité, la commune a un emprunt de Fr. 13'500'000.--, composé d'un montant d'emprunt à long terme de Fr. 12'500'000.— et d'un montant d'emprunt à court terme de Fr. 1'000'000.--.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, conclut en renvoyant pour le surplus à l'excellent rapport de la Commission des Finances et remercie l'assemblée de bien vouloir adopter le budget 2014 tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe en revue les différents points du budget en priant de l'interrompre en cas de questions :

- «211.4415 – Impôts – part à l'imposition des travailleurs frontaliers »

M. David Hofstetter indique avoir lu dans la presse que la France n'aurait pas payé ce qu'elle devait à la Suisse concernant ce poste. Quels sont les risques et quelles conséquences pour la commune ?

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que c'est le Canton qui reverse à la commune une participation au titre de cet impôt et il est vrai que la France retarde le paiement de ce qui revient à la Suisse depuis 2012 / 2013. Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, fait lecture d'une partie d'un communiqué du Grand Conseil :

« A ce jour, la France doit près d'un demi-milliard de francs de rétrocession à la Suisse et plus précisément aux huit cantons concernés par l'accord de 1983. Cette somme correspond à un taux de 4.5% de la masse salariale brute perçue en Suisse par les travailleurs frontaliers en 2012 et 2013. Sur ce montant, 276 millions de francs auraient dû être payés au 30 juin 2013 selon les modalités convenues entre les parties. Or, à ce jour, le paiement n'a pas été effectué et il n'est pas certain qu'il le soit cette année encore. Pour le canton de Vaud et les communes vaudoises, l'arriéré se monte à quelque 80 millions de francs. Ainsi, par exemple, le défaut de trésorerie s'élevait à près de Fr. 177'000.— pour la commune de Baulmes, à 7.7 millions pour les trois communes de la Vallée de Joux, à 1.7 million pour celle de Sainte-Croix, à 4 millions pour Nyon, ou à 7.7 millions pour Lausanne. A ce sujet, M. Broulis a confirmé, à la Commission des affaires extérieures, que l'Etat de Vaud est disposé à apporter son soutien aux communes qui rencontreraient des difficultés à honorer leurs engagements en raison de cette défection financière. ».

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que des pourparlers ont lieu entre M. Broulis et le ministre des finances français. Elle indique avoir ce communiqué car une résolution a été demandée au Grand Conseil, afin d'obtenir de la France qu'elle honore ses obligations.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que la commune se trouve dans le wagon commun. Toutefois, pour ce qui est du budget cette somme nous est due et doit être estimée dans le budget même si nous la recevons pas dans l'immédiat ; l'estimation est faite sur la base des travailleurs frontaliers annoncés.

Plus aucun point n'étant sujet à question, le Président ouvre la discussion générale sur l'ensemble du budget.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 35/2014 est adopté à très forte majorité, avec une abstention.**

7) Divers et propositions individuelles

M. Bruno Cantin demande quelques explications sur les prévisions de nouveaux investissements, notamment le poste « réfection piste de course DLV ».

M. Bernard Imfeld, Municipal, indique que c'est la piste de goudron se trouvant à proximité du bâtiment Derrière-la-Ville, laquelle est en mauvais état.

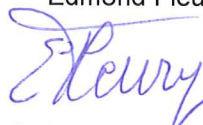
M. Bruno Cantin estime que le montant prévu de Fr. 100'000.— est trop élevé.

M. Olivier Lyon informe l'assemblée que la commission chargée de la révision du règlement communal est toujours active et que les travaux sont en cours. Après quelques séances, il a été constaté que le règlement de la Commune était bien fait et la manière de procéder a été changée, à savoir que ce règlement sera conservé et des adaptations seront faites pour répondre aux exigences du Canton. Les membres de la commission sont à disposition pour répondre à des questions ou pour entendre les personnes qui souhaiteraient s'exprimer sur ce point.

M. Edmond Fleury, Président, remercie les membres de cette commission pour ce travail qui est conséquent.

M. Raphaël Bugnon indique emprunter le by pass et relève qu'il est difficile aux heures de pointe de tourner à gauche au stop tellement la circulation est dense ; ne serait-il pas possible de modifier les priorités à cet endroit en vue de remédier à ce problème.

M. Serge Sandoz, Municipal, signale que la Municipalité est consciente de ce problème ; pour l'instant aucune modification ne peut être faite. De plus, il y a également le problème du stop qui n'est pas respecté et seule la gendarmerie peut verbaliser.

Edmond Fleury

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :20

Cheseaux, le 13 décembre 2013

Séances 2014 :

- mardi 18 février 2014
- mardi 8 avril 2014
- mardi 24 juin 2014
- mardi 7 octobre 2014
- mardi 11 novembre 2014
- mardi 9 décembre 2014